



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 20 décembre 2022



REF : 2022 / 101

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

21

L'an deux mil vingt-deux, le 20 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 15 décembre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. BOZETTI - Mme HUMBLOT - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. ROZE - M. HERVET - M. NIVELAIS - Mme ROBERT -- M. NEVEU - Mme PRATBERNON - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT,
Mme HERAULT,
M. MULLER avait donné pouvoir à M. HERVET,
Mme FION avait donné pouvoir à M. ROZE,
M. VIALANEIX,
Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. TAILLANDIER,
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL,
M. MATTERA avait donné pouvoir à Mme PATIN.

Absents : NEANT

Madame PATIN et Monsieur HERVET ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : VIREMENT DE CRÉDITS 2022 – PRIMES DE FAÇADES 2022 (FAÇADES, PATRIMOINE, HABITAT ET COMMERCES)

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire explique que les aides accordées pour la réhabilitation des façades patrimoniales sont en augmentation.

Le soutien à l'investissement privé contribue à la revitalisation du centre-bourg, dynamise les entreprises locales du bâtiment et participe à la réhabilitation du patrimoine.

Il convient de mobiliser une autre ligne d'investissements qui ne sera pas mobilisée en 2022 ; tel est le cas de la ligne prévue pour le stade Varinot.

Il convient, donc, de prendre une partie de la ligne Stade Varinot pour un montant de 208 897.60 € et de réaffecter cette somme sur la ligne aide à l'investissement privé.

Il est donc nécessaire de procéder au virement de crédit comme défini ci-dessous :

2128.26.412 (25122) - Installations générales, agencements, aménagements des constructions :

→ - 208 897.60 €

20422.63.72 (52011) – Subventions d'équipement versées - Privé – Bâtiments et installations :

→ + 208 897.60 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **De procéder** au virement de ces crédits d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

